

## Licenciement pour arrêt maladie

## Par ANGELNICO\_old, le 16/10/2007 à 09:06

## Bonjour,

Je voudrais savoir si mon employeur aurait le droit de me licencié pour des arrêts maladie que j'ai pour motif de stérilité et par conséquence j'ai eu un arrêt de 2 semaines pour hospitalisation dans une clinique à lyon en mai pour établir une biopsie de mes ovaires, j'ai eu une semaine supplémentaire car je n'avais pas le droit de faire de voiture et depuis 1 mois je suis entrain de préparer une FIV pour être enceinte et j'ai eu déjà 10 jours d'arrêt pour une stimulation hormonale et j'ai reprise le travail 3 jours et mon médecin m'a remis en arrêt 1 semaine pour du repos car j'avais pris des douleurs abdominales.

De plus, j'ai eu 3 ou 4 arrêts l'année dernière car j'ai perdu mon frère dans un accident j'ai été arrêté 1 mois et 1 semaine fin 2006 et 1 semaine début 2007. Après l'accident de mon frère on m'a changé 3 fois mes horaires et changer de bureau.

On me reproche de désorganiser le service secrétariat (je suis secrétaire et nous sommes 3 secrétaires pour une entreprise d'environ 70 personnes, et j'ai 7 ans d'ancienneté) J'ai eu des problèmes avec mon patron et maintenant c'est avec mon chef de service (commercial) et mes 2 collègues secrétaires et un chef de Bureau d'Etudes, on me reproche de pas prévenir des mes arrêts à l'avance, et que je ne suis pas souriante vis à vis de mes collègues, et que pour une prolongation ça ne se fait pas de pas prévenir ses collègues.

Le pire c'est que ça fait 2 ans que je me bas pour avoir un meilleur salaire car j'ai 1405 euros brut et à chaque fois que je demande quelque chose, on me reproche des choses par la suite. Pouvez-vous me dire s'ils auraient le droit de me licencier, est ce que j'aurais le droit de les mettre au prud'homme car j'ai une ALD (prise en charge à 100 % de la sécurité sociale), je suis considéré comme stérile et je suis suivie par un médecin à Lyon.

Merci de votre aide